



MODULE COMPLÉMENTAIRE HOMME DU RANG SSIAP 1

PUBLIC CONCERNÉ

Les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 du présent arrêté.

PRÉREQUIS

Respecter des dispositions de l'article 4 §1 et 2 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié

- Soit AFPS ou PSC 1 acquis de moins de 2 ans, SST ou PSE 1 en cours de validité
- Aptitude médicale de moins de 3 mois
- Satisfaire à une évaluation de la capacité à rendre un compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Modalité d'encadrement : 1 formateur à jour

Modalité d'animation : Formation théorique et pratique

Modalité d'évaluation : Évaluation formative

Modalité et délai d'accès à la formation : Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

Donner au candidat, disposant d'une compétence évaluée conforme au référentiel de formation des sapeurs pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue de l'emploi d'agent de sécurité qu'il n'a pas acquises dans sa précédente fonction.

PROGRAMME

- Module 1 : Sécurité incendie
- Module 2 : Installations techniques
- Module 3 : Rôles et missions des agents de sécurité incendie
- Module 4 : Concrétisation des acquis

MODALITÉS DE LA FORMATION



Durée

49 heures
de formation



Session

15 candidats maximum



Lieu

5, Avenue des Palmiers
97450 Saint Louis



Accessibilités aux PSH

Les locaux sont garantis accessibles aux PMR. Autres handicaps, nous contacter pour mise en place de moyens complémentaire. Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.



Contact

06 92 54 54 98
secretariat@pssi-
formations.re



TAUX DE RÉUSSITE

A définir le 31/12/2024



TAUX DE SATISFACTION

A définir le 31/12/2024